

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. HUSSON

De la population indigente secourue à domicile dans la ville de Paris

Journal de la société statistique de Paris, tome 5 (1864), p. 288-294

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1864__5__288_0

© Société de statistique de Paris, 1864, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

De la population indigente secourue à domicile dans la ville de Paris.

M. Husson, directeur de l'assistance publique à Paris, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'Académie de médecine, a lu récemment, à la première de ces deux compagnies, le travail suivant qu'il a bien voulu nous autoriser à reproduire dans nos colonnes.

Rappelons, à ce sujet, que M. Husson, auteur de l'excellente monographie *les Consommations de Paris*, et d'un travail très-considérable sur les hôpitaux de Paris comparés à ceux de Londres, est à la veille d'élever à la statistique médicale un véritable monument par la publication, pour 1861 et 1862, des résultats des cliniques de médecine et de chirurgie des premiers de ces établissements.

Depuis quatre ans, Paris a vu doubler sa surface, et sa circonférence s'augmenter d'un tiers. De 1856 à 1861, entre les deux recensements quinquennaux, le nombre de ses habitants s'est accru de près de 50 p. 100 (44.78).

Il est intéressant d'observer quels nouveaux éléments de population la ville agrandie a enfermés dans son sein, et dans quelle mesure l'agrandissement de Paris a contribué à grossir, comme on le croit généralement, les rangs de la population malaisée.

Des renseignements recueillis dans les archives de l'administration établissent qu'il y avait à Paris :

En 1791, 1 indigent sur 5.05 habitants.		En 1813, 1 indigent sur 5.69 habitants.
En 1802 — 5.99 —		En 1818 — 8.08 —
En 1804 — 7.56 —		

Mais ces données, quelque probables qu'elles soient, ne présentent aucune certitude; d'abord, parce que, à ces époques déjà anciennes, la population générale n'était pas exactement connue, et que, d'un autre côté, le nombre présumé des personnes indigentes se tirait simplement de l'addition des listes individuelles dressées par l'initiative des bureaux de bienfaisance.

C'est en 1817 que le dénombrement de la population parisienne a été effectué nominativement, et c'est seulement en 1820 que le recensement de la population secourue par les bureaux de charité a été nominatif et contradictoire. Le contrôle ici était indispensable pour établir l'état vrai de l'indigence; car le nombre constaté des ménages pauvres étant pris par l'administration de l'assistance publique comme l'élément unique de la répartition qu'elle est appelée à faire des ressources communes, chaque arrondissement était intéressé à exagérer ses charges, pour prendre une part plus large dans les subsides.

Des recensements bien faits et souvent renouvelés pouvaient seuls assurer la sincérité des chiffres et fournir la base des calculs à faire périodiquement pour la bonne administration des secours.

On procède donc, tous les trois ans, à un recensement des ménages portés sur les contrôles : l'administration hospitalière désigne à cet effet des commissaires qui se rendent au domicile des indigents et vérifient si les conditions réglementaires de l'inscription sont remplies; leur travail est communiqué à des délégués des bureaux de bienfaisance. Des radiations sont toujours la suite de cet examen contradictoire,

et l'état numérique de la population à secourir est arrêté ensuite, pour une période de trois années, par l'administration centrale.

Le premier dénombrement ainsi effectué en 1829, comme nous venons de le dire, et ceux qui ont été opérés depuis, ont constaté que Paris renfermait :

En 1829, 1 indigent sur 13.02 habitants.		En 1844, 1 indigent sur 13.78 habitants.
En 1832 — 11.16 —		En 1847 — 13.99 —
En 1835 — 12.32 —		En 1850 — 16.38 —
En 1838 — 15.37 —		En 1853 — 16.13 —
En 1841 — 13.30 —		En 1856 — 16.59 —

Un recensement opéré en 1861, un peu après l'agrandissement de Paris, a fait ressortir, il est vrai, qu'il y aurait eu alors dans cette ville 1 indigent seulement sur 18.47 habitants; mais, à cette époque, le service des secours était à peine organisé dans les arrondissements nouveaux, et les listes de l'indigence étaient assurément incomplètes. Il faut donc se reporter à 1856, pour obtenir le dernier état de la population secourue à domicile, avant le dernier recensement dont nous allons parler.

Mais avant d'entrer dans le détail des chiffres, disons quelques mots des règles qui président à l'admission des indigents sur les contrôles, et de la nature des secours que les bureaux de bienfaisance distribuent pour le soulagement des personnes dont l'aptitude est reconnue.

Les secours sont ordinaires ou annuels, extraordinaires ou temporaires.

Les aveugles, les paralytiques, les cancérés, les infirmes, les vieillards qui ont accompli leur 64^e année et qui n'ont pas de moyens d'existence, sont aptes à recevoir les secours annuels. Les secours temporaires peuvent être accordés aux blessés, aux malades, aux femmes ou aux nourrices ayant plusieurs enfants à soutenir sans posséder aucune ressource, aux enfants abandonnés ou orphelins, aux ménages ayant à leur charge au moins trois enfants au-dessous de l'âge de 14 ans, ou deux enfants dont l'un serait atteint d'une infirmité grave, aux femmes abandonnées, aux veufs ou veuves chargés de famille, enfin aux personnes qui se trouveraient dans des cas exceptionnels et imprévus.

Les secours ainsi accordés sont de diverses natures: ils consistent en travaux que les administrateurs procurent aux indigents par leurs bons offices, en comestibles et en combustibles, en objets d'habillement et de coucher donnés ou prêtés, et enfin, par exception, en sommes d'argent.

Les crédits sur lesquels s'imputent ces dépenses du service des secours à domicile, dépassent 4,200,000 fr. Les fournitures de pain figurent à elles seules, dans ce chiffre, pour 700,000 fr.

Des legs, des dons, des quêtes, le produit de fêtes ou de concerts, des subventions sur les fonds de l'administration centrale, distribués au marc le franc de la population pauvre ou alloués exclusivement aux arrondissements les plus dénués, alimentent ce budget de la misère parisienne qui grossit chaque année avec la population et les nécessités de la vie matérielle.

Le recensement de 1863 nous montre que, en effet, le nombre des ménages indigents inscrits pour les secours à domicile, qui était, en 1856, de 29,630, est aujourd'hui de 40,056.

26,592 ménages sont inscrits pour les secours annuels; 13,464 seulement participent aux secours temporaires. Ces derniers sont, comme en 1856, dans la pro-

portion du tiers de la totalité; ils représentent surtout les ouvriers qui ont des salaires insuffisants pour les besoins de leurs familles, les veuves chargées d'enfants et les pauvres honteux. C'est dans les quartiers populeux des 5^e, 11^e, 13^e et 19^e arrondissements qu'on rencontre le plus grand nombre de chefs de famille obligés de demander à l'assistance publique l'allégement de leurs charges.

Le nombre total des ménages secourus (40,056) compose une population de 101,570 personnes, savoir :

Adultes.	{ Hommes.	21,865
	{ Femmes.	35,432
Enfants.	{ Garçons.	21,996
	{ Filles	22,277
		101,570

Les femmes, comme on le voit, représentent à elles seules près des six dixièmes de la population indigente adulte. A Paris, en effet, la population des femmes vivant isolément de travaux d'aiguille, est considérable. Ces courageuses ouvrières devenues vieilles, dont la vue s'affaiblit, que les infirmités viennent assaillir, voient baisser peu à peu le salaire déjà minime dont elles vivaient à force de privations, et il faut que l'obole de la charité publique vienne s'y ajouter. On compte, en outre, parmi les femmes secourues, un grand nombre de veuves qui ont perdu le chef de la famille et qui ne disposent plus, pour les besoins de celle-ci, que du produit d'un travail intermittent ou mal rémunéré.

Les enfants, au nombre de 44,273, se partagent, comme toujours, par moitié.

Si l'on recherche l'état civil ou la position sociale des 40,056 chefs de ménage qui participent aux secours, on trouve qu'ils se divisent ainsi :

Mariés.	17,241
Veufs ou veuves	13,096
Célibataires adultes	6,477
Orphelins	859
Femmes abandonnées.	1,705
Filles-mères.	678
40,056	

Ici encore, les femmes figurent en très-grand nombre parmi les 2^e et 3^e catégories.

L'origine des chefs de ménage est de moins en moins parisienne; si le séjour de la capitale est le point de mire de beaucoup de gens riches, des fonctionnaires publics et des personnes engagées dans les professions libérales, il semble que Paris exerce aussi une attraction puissante sur la province et même sur l'étranger, parmi les individus qui, par malheur ou par inconduite, ont trouvé la ruine, et viennent, pleins d'espoir et trop souvent d'illusions, chercher dans la grande cité les moyens d'existence qui leur font défaut.

Le recensement de 1863 a constaté, parmi les 40,056 chefs de ménage, les origines ci-après :

Nés à Paris	8,957
— dans le département de la Seine	960
— dans les autres départements	27,954
— à l'étranger	2,185
40,056	

C'est un fait remarquable que les indigents nés en province ou à l'étranger composent, à eux seuls, les trois quarts des ménages admis aux secours.

En 1831, d'après un calcul très-exact fourni par la *Statistique de la Seine*, on comptait encore à Paris 50 Parisiens sur 100 habitants. Cette proportion qui s'applique à la population générale, a dû décroître depuis cette époque, par les causes diverses qui frappent aujourd'hui tous les yeux; mais nous doutons que le mouvement d'accroissement des habitants venus des départements ou des pays étrangers ait atteint, pour cette population, la rapidité qu'on remarque dans l'augmentation, au sein de la capitale, des indigents étrangers à cette ville par leur naissance.

Considérées au point de vue de l'âge, les personnes inscrites comme chefs de ménage se répartissent comme il suit :

Au-dessous de 60 ans.	21,230		De 75 à 80 ans.	2,807
De 60 à 69 ans.	10,797		De 81 à 89 ans.	990
De 70 à 74 ans.	4,199		De 90 à 99 ans.	33

La 1^{re} catégorie, qui compose à peu près la moitié des ménages secourus, représente les individus chargés de famille, les veuves avec enfants, les infirmes, les femmes abandonnées et les filles-mères. C'est pour l'âge de 60 à 69 ans que l'on remarque ensuite le plus grand nombre d'inscriptions.

Les vieillards, aussi bien que les enfants, se remarquent en plus grand nombre dans les parties de la ville où se groupent les ouvriers, c'est-à-dire dans les 5^e, 11^e et 13^e arrondissements, formés des quartiers du faubourg Saint-Antoine, Saint-Marceau, des Gobelins et de la Gare, et c'est ce qui explique pourquoi ces arrondissements sont toujours placés en tête des tableaux de l'indigence, de quelque manière qu'on les combine. Lorsque, dans un ménage d'ouvrier, le salaire suffit pour les enfants, la présence d'un ascendant, caduc ou infirme, vient trop souvent rompre l'équilibre. Réciproquement, un ménage jusque-là prospère, quoique ayant recueilli un père ou une mère à son foyer, succombe bientôt sous la charge des enfants, et voit naître une situation de misère qui le force de recourir à l'assistance. C'est là l'une des causes les plus fréquentes et les plus tristes de la pauvreté, car le chef de famille ainsi secouru, mais toujours dénué, se laisse aller au découragement, perd peu à peu de son énergie et va chercher, dans les expédients d'une mendicité active, les ressources que le travail lui refuse de plus en plus.

Après la charge des enfants et des vieux parents, celle du loyer est la plus lourde pour la classe malheureuse. On a beau se résigner à aller aux extrémités de la ville, il faut payer cher un logement très-exigu où s'entasse la famille. S'imagine-t-on, par le temps qui court, ce que peut être un logement de moins de 100 fr.! Eh bien, 10,636 ménages occupent des logements de cette espèce, sans compter 5,357 familles ou personnes à qui était accordé un asile gratuit, et 2,290 chefs de ménage logés comme portiers. Les locations de 101 à 200 fr. réunissent 19,312 ménages, celles de 201 à 300 fr. n'en reçoivent plus que 2,223. Les logements de 301 à 400 fr. sont presque inconnus des familles indigentes, 218 seulement s'y rencontraient, et l'on n'a trouvé que 20 ménages dans les logements d'un prix plus élevé.

La gêne résultant des charges du logement s'accroît d'une manière notable. En effet, les familles secourues qui habitaient des logements dont le loyer était inférieur à 100 fr., sont en diminution depuis 1861; à cette époque, sur le total des logements occupés par la classe malaisée, 33.01 p. 100 entraînaient une charge de moins de 100 fr. La proportion pour ces logements s'est abaissée à 26.53 p. 100. Par contre, celle des logements de 101 à 200 fr. s'est élevée de 41.84 p. 100

à 48.21 p. 100. On voit donc que 7 p. 100 environ des ménages logés le plus misérablement se sont vus obligés, dans l'espace de deux ans, de prendre sur leurs ressources déjà trop faibles pour ajouter aux charges de l'habitation. Ce mouvement d'accroissement est sensible encore, en ce qui touche les loyers de 201 à 300 fr. : la proportion, qui était de 4.84 p. 100 en 1861, a atteint 5.55 en dernier lieu.

Lors du dénombrement de 1863, comme dans les recensements précédents, on a rattaché les indigents recensés aux professions qu'ils avaient exercées ou qu'ils exerçaient au moment de leur inscription.

Le tableau des professions des indigents nous fait voir que toutes y sont représentées, depuis les plus libérales jusqu'aux plus infimes.

Pour le sexe masculin, les plus grands nombres se rapportent aux hommes de peine (4,039), aux cordonniers (1,531), aux menuisiers (809), aux concierges (588), aux cochers et charretiers (517), enfin aux commissionnaires (422). Parmi les professions dites libérales, les musiciens et chanteurs, les écrivains publics, les hommes de lettres, instituteurs et professeurs, quoique peu nombreux, sont inscrits dans cette triste nomenclature. On y voit même figurer un médecin. D'un autre côté, on est tout surpris de trouver, dans la série des professions qui se rattachent à la grande industrie, des mécaniciens, des chauffeurs, des ouvriers pour la fonderie et le travail des bronzes; l'inscription de ces catégories correspond sans doute à des circonstances de chômage ou de maladie du chef de famille.

Parmi les femmes, ce sont toujours les professions incertaines ou celles qui ont pour objet les travaux à l'aiguille, qui apportent le plus fort contingent; on remarque aussi les femmes de journée (3,553), les femmes de ménage (1,917), les couturières (1,772), les lingères (1,137), puis les buandières, savonneuses et repasseuses, les marchandes de gâteaux et de menus objets sur la voie publique.

Mais il n'y a rien de nouveau dans les chiffres donnés à cet égard par le dernier recensement; ce sont toujours à peu près les mêmes professions qui fournissent les personnes obligées de recourir, dans une mesure plus ou moins large, aux secours de la charité publique.

Maintenant que nous avons étudié, sous ses aspects divers, les éléments de la population indigente, examinons-la dans sa généralité, et voyons s'il y a lieu de s'affliger ou de s'applaudir des résultats qui ressortent du dernier recensement.

Nous avons dit que cette opération faite, dans les formes ordinaires, du 1^{er} mai au 30 septembre, c'est-à-dire à l'époque où la population ne se déplace pas, avait constaté l'existence, dans les vingt arrondissements de Paris, de 40,056 ménages composés de 101,570 personnes des deux sexes et de tout âge. C'est une augmentation de 10,426 ménages et de 32,146 individus sur le dénombrement de 1856, et de 3,343 ménages ou 11,283 personnes sur le recensement de 1861.

Cependant, il n'en faudrait point conclure que la misère s'est accrue dans la capitale. En effet, si l'on cherche le rapport qui existe entre la population générale (1,667,841 habitants) et le nombre constaté des indigents (101,570), on trouve qu'il y a, à Paris, 1 indigent sur 16.42 habitants. C'est à peu près le même rapport qu'en 1856, où l'on comptait 1 indigent pour 16.59 habitants.

La population pauvre est donc demeurée stationnaire, alors que la population générale s'augmentait et que l'annexion des communes suburbaines venait ajouter à la ville de nouveaux foyers d'industrie et des quartiers qui sont, depuis longtemps, le refuge des gens malaisés.

On voit, en effet, si l'on considère, d'après le dernier recensement, l'état numérique de la population secourue dans les neuf derniers arrondissements qui composent à peu près le nouveau Paris, qu'il y a, dans cette partie de la capitale, 1 indigent sur 11.49 habitants, tandis qu'on n'en rencontre que 1 sur 21.55 dans les onze premiers arrondissements qui représentent l'ancien Paris, au lieu de 1 indigent sur 16.59 habitants, proportion de 1856. C'est là un progrès très-notable et non moins certain, que le mouvement de la population vers l'ancienne banlieue a pu favoriser depuis 1860, mais qui tient surtout à des causes de prospérité.

La preuve de ce que nous venons de dire ressortira plus sensiblement encore de l'examen détaillé de la population indigente et de sa distribution dans les vingt arrondissements municipaux.

Le recensement de 1863 a constaté que Paris, dans son ensemble, offrait 1 indigent secouru pour 16.42 habitants; mais le calcul appliqué à chaque arrondissement de la ville montre qu'il existe :

Dans le 13 ^e arrond., 1 indigent sur 5.51 hab.			Dans le 17 ^e arrond., 1 indigent sur 17.65 hab.		
— le 14 ^e	—	9.03 —	— le 10 ^e	—	19.76 —
— le 20 ^e	—	10.15 —	— le 7 ^e	—	20.38 —
— le 5 ^e	—	10.99 —	— le 4 ^e	—	21.08 —
— le 19 ^e	—	11.68 —	— le 6 ^e	—	24.57 —
— le 15 ^e	—	11.87 —	— le 8 ^e	—	31.09 —
— le 11 ^e	—	12.76 —	— le 3 ^e	—	32.21 —
— le 12 ^e	—	13.55 —	— le 1 ^{er}	—	33.10 —
— le 16 ^e	—	16.64 —	— le 2 ^e	—	49.49 —
— le 18 ^e	—	17.04 —	— le 9 ^e	—	53.79 —

Les deux proportions extrêmes sont : 1 indigent sur 5.51 habitants dans le 13^e arrondissement, et 1 indigent sur 53.79 habitants dans le 9^e; ainsi, pour un peu moins de 2 indigents que l'on trouve dans la chaussée d'Antin, on en rencontre 18 dans les quartiers qui avoisinent le Jardin des plantes. A l'exception du 5^e arrondissement composé de la plus grande partie de l'ancien 12^e et du 11^e arrondissement qui est formé des anciens quartiers du faubourg Saint-Antoine, tous les arrondissements placés en tête de cette liste offrent une moyenne de population pauvre très-supérieure à la moyenne générale. Il n'en pouvait être autrement : le 13^e arrondissement, où la proportion d'indigents est à peu près égale à celle qui existait dans tout Paris en 1791 (1 indigent sur 5.05 habitants), a reçu les quartiers de la Salpêtrière, de la Gare, de la Maison-Blanche et Croullebarbe, où pullule une population de pauvres ou d'ouvriers chargés d'enfants. Dans le 14^e arrondissement, certaines parties de Montrouge et le quartier de Plaisance se font remarquer par le dénuement de leur population. Dans le 15^e arrondissement, les usines de Grenelle; dans les 19^e et 20^e, La Chapelle et La Villette avec leurs grands et nombreux ateliers, leurs rues et leurs maisons misérables; les hauteurs de Ménilmontant et de Charonne, habitées dès longtemps par une foule de familles malaisées, ont fourni à la nouvelle ville une longue série de misères à soulager.

Il en sera ainsi de plus en plus; car nous avons déjà remarqué que, par suite de la cherté des loyers, la population pauvre du centre de Paris émigre incessamment vers la circonférence. Pour ne parler que des indigents inscrits, la comparaison du dernier recensement avec le recensement qui l'a précédé en 1861 nous permet de constater que, en deux ans, les arrondissements dont le territoire appartenait à l'ancienne banlieue, ont vu leur population s'accroître de 12,763 indigents. Sur ce nombre, dont l'importance s'explique par les causes que nous avons déjà fait con-

naitre, 2,345 indigents provenaient de migrations venues des anciens arrondissements de Paris.

Ainsi, sur une population de 1,667,841 habitants logés dans 55,919 maisons disséminées sur une surface de 7,450 hectares, la grande cité parisienne compte 101,570 indigents qui participent aux secours de la charité publique. Ce nombre est, il est vrai, considérable; mais ce qui vient d'être dit prouve, si nous ne nous trompons, qu'eu égard à la population générale, il s'est produit, depuis 1856, dans la situation matérielle des habitants de l'ancienne ville, une amélioration positive; il faut l'attribuer sans aucun doute à l'abondance du travail, à la hausse des salaires, et peut-être aussi à un progrès dans les habitudes laborieuses.

Au soulagement d'un aussi grand nombre de personnes, on consacre en ce moment 4,200,000 fr. Le quart de ces ressources provient de legs ou d'autres libéralités privées. En retranchant de ce total les sommes consacrées au service du traitement des malades à domicile, et en répartissant le surplus sur la population inscrite, on reconnaît que le secours individuel accordé annuellement, sous différentes formes, est d'environ 86 fr. par ménage et de 34 fr. par personne.

Ce secours est triple de ce qu'il était en l'an X, et cependant il est bien exigu, si l'on considère les charges actuelles de l'habitation, du vêtement et de la nourriture pour les familles pauvres; mais les sources de la charité sont multiples à Paris, et ce serait un malheur que le budget du pauvre fût trop largement doté. Il semble que les secours accordés par la bienfaisance aux chefs de famille atteints par le chômage ou par la maladie, comme aux vieillards qui tirent encore quelque faible produit de leur travail, soient efficaces par leur insuffisance même, car ils ne dispensent pas l'homme de songer qu'il se doit tout entier à lui-même et aux siens. En cas d'interruption du salaire ou de circonstance malheureuse, un secours opportun, qui permet de traverser les jours difficiles, est un encouragement pour l'infortuné qui en est l'objet, et ne laisse, en général, après lui qu'un sentiment de reconnaissance. Au contraire, l'aumône distribuée sans discernement, et qui devient pour le pauvre un véritable subside et non plus seulement une aide, a pour effet d'éteindre peu à peu l'énergie individuelle, d'affaiblir le goût du travail, et, chez les individus mal doués, de donner trop souvent naissance à l'envie et aux mauvais penchants.

A. Husson.